



N°DEL79-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
Mme HENault Marylène
Mme LABARCHEDE Martine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle
M. LE BAIL Gérard
Mme LAGRASSE Catherine

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. STETIN Pierre
M. LOUME Yves
Mme SABOURAULT Bérangère
M. LAFOURCADE Laurent

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENault Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : SUBVENTION AQUI O THERMES – INNOVATION THERMALE : CASQUE DE REALITE VIRTUELLE

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-1 et L.5216-5,



Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, Promotion du tourisme,

Considérant le contexte sanitaire, la filière thermale souhaite conserver son dynamisme et travailler, via AQUI O Thermes, pour proposer des nouveaux services ou produits dans le domaine du thermalisme.

Considérant que ces services innovants permettraient d'apporter une valeur ajoutée à la filière thermale et mettrait la lumière sur la capacité du Grand Dax à innover.

Aussi, en partenariat avec la collectivité et AQUI O thermes, les acteurs thermaux souhaitent travailler sur un outil de réalité virtuelle qui a déjà été testé localement, dénommé BLISS. Il s'agit d'une application de réalité virtuelle qui permet aux personnes en situation d'isolement ou de stress de s'évader dans un monde imaginaire virtuel.

Le casque de réalité Bliss a déjà fait l'objet de test in situ, dans plusieurs établissements thermaux, afin de permettre une meilleure relaxation des curistes mais aussi d'améliorer la qualité de vie des salariés des thermes. Les essais ont été stoppés par la crise sanitaire mais les résultats obtenus étaient positifs tant sur le public des curistes que sur le personnel des thermes.

Aussi, au vu de ces résultats encourageants, le projet consiste à :

- Proposer ce service aux curistes dans des thermes pilotes du Grand Dax dans un premier temps, puis de le diffuser à plus large échelle sur le territoire.
- Proposer ce service aux agents thermaux des thermes pilotes du Grand Dax.
- Mettre en place une étude recherche, en partenariat avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé pour tous (IREPS), afin de valider l'hypothèse d'une augmentation du bien-être utilisateurs et de démontrer l'intérêt d'un tel dispositif lors de la cure thermale.

Les thermes pilotes engagés dans la démarche sont Les Thermes (groupe Cœur thermal) et Thermadour (6 établissements).

Au-delà de la création d'un nouveau service, l'utilisation en milieu thermal d'un outil de réalité virtuelle, comme Bliss, permettra de donner une image plus moderne au thermalisme de la station et confirmera son dynamisme et son leadership en matière d'innovation.

Le budget prévisionnel de la mise en place de ce projet est de **25 800 €, sur 3 ans**, répartis comme tel :

Dépenses :

- L'achat de matériel : accessoire, licence (sur 3 ans avec garantie casse et panne et mise à jour des systèmes) : 21 800 €
- Evaluation par IREPS : 4 000 €

Recettes :

- Département des Landes : 7 600 €
- ARS – AQUI O Thermes : 4 000 €
- Entreprises thermales : 9 200 €
- Grand Dax : 5 000€

En tant que membres d'AQUI O Thermes, Messieurs DUBOIS et BAZUS ne participent pas aux débats ni au vote.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (55 VOTANTS : 54 POUR ET 1 ABSTENTION),

Article 1 : DÉCIDE d'accorder une subvention de 5 000 euros au cluster thermal AQUI O Thermes.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget général 2021– OTI – article 6574.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 040-244000675-20210721-DEL79_2021-DE



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 21 juillet 2021
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 040-244000675-20210721-DEL79_2021-DE

